



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bleye

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le **2 FEV. 2021**

ID : 033-213301435-20210126-2021_004_V2-DE

Nombre de membres en exercice : 18

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Date Convocation : 20.01.2021

Date d'affichage de la convocation : 20.01.2021

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 26.01.2021

Délibération n° 2021 - 04

Mardi 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt janvier deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM - Johann PETIT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mathieu OLIVEIRA

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR
L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'ECOLE CONTRACTUALISÉE**

Vu le projet d'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet,

Vu l'estimatif de la Maîtrise d'œuvre en phase Projet,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le projet de restructuration d'Extension du groupe scolaire est à ce jour en phase de conception avec la Maitrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2020. Ce dernier découle de l'ouverture effective sur la rentrée 2020-2021 d'une 13^{ème} classe au sein de l'équipement suite au passage des classes à 24 en GS, CP et CE1, mais également du dédoublement des classes réalisé par l'équipe enseignante. Si à ce jour, il n'est pas prévu d'ouverture de classe en septembre prochain, il convient d'aménager le groupe scolaire afin de l'adapter aux besoins de « l'Ecole Républicaine ». La réalisation de ce projet prend également en compte, l'aspect économie d'énergie, par l'installation de matériaux et de système permettant des gains d'énergie immédiats et sur le long terme.

Cette extension consiste à reprendre sur le préau actuel, les fondations de ce dernier, pour pouvoir construire 3 unités pédagogiques en R+1. Le préau actuel connaîtra des modifications pour s'adapter à cette extension. La 13^{ème} classe de primaire située actuellement dans un bâtiment temporaire dans la cours maternelle pourra sur la rentrée scolaire prochaine intégrer cette extension. Les deux autres

classes seront équipées en informatique pour pouvoir permettre le dédoublement des classes dans le futur.

Il convient de contractualiser avec le Département de la Gironde sur un vrai programme d'école pour l'aménagement de cette extension et l'informatisation des locaux, dans la cadre de la restructuration du pôle éducatif. En complément, il faudra prendre en compte le coefficient de solidarité attribué à la commune pour calculer le montant de cette dernière (0,95 à ce jour).

Le montant estimatif de l'opération en phase projet est de 485 935,00€ HT pour les travaux. Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL CRÉATION DE 3 CLASSE EN R+1 / RÉNOVATION PRÉAU Coût total : 485 935,00€ HT		
PREFECTURE DE LA GIRONDE D.E.T.R. 2021	35,00%	170 077,25€
PREFECTURE DE LA GIRONDE D.S.I.L. 2021	20,00%	97 187,00€
Subvention d'investissement Programme d'école contractualisée CONSEIL DEPARTEMENTAL	9,70%	47 500,00€
Sous – Total	64,70%	314 764,25€
Autofinancement Communal	35,30%	171 170,75€
Total	100,00%	485 935,00€

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL INFORMATISATION DE 2 CLASSES Coût total : 5 575,02€ HT		
Subvention d'investissement Programme d'école contractualisée CONSEIL DEPARTEMENTAL	40,00%	2 230,01€
Sous – Total	40,00%	2 230,01€
Autofinancement Communal	60,00%	3 345,01€
Total	100,00%	5 575,02€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'extension du groupe scolaire Gustave EIFFEL en phase projet et l'estimatif du coût de l'opération de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour la réalisation de 4 unités pédagogiques,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du programme d'école contractualisée auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide pour l'informatisation de 2 classes,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le



ID : 033-213301435-20210126-2021_004_V2-DE